

## PERSONNE MINEURE

## 1ère DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

### OU S'ADRESSER ?

Je me présente à la mairie de Bourgvilain le **lundi de 10h à 12h** ou le **vendredi de 15h30 à 17h30**.

#### ATTENTION !

- pour le dépôt du dossier : **présence obligatoire du mineur accompagné d'un de ses représentants légaux**
- retrait de la carte d'identité : **uniquement par l'un des représentants légaux de la personne mineure**

**LES PIÈCES À FOURNIR** : Je présente impérativement les originaux

#### DEUX PHOTOS

de 35\*45 mm aux normes en vigueur pour les titres d'identité, **prise il y a moins de 6 mois**, sans traces ni pliures

**ATTENTION !** en cas de non-respect de ces spécifications ma demande sera rejetée

#### UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE DU REPRESENTANT LEGAL PRESENT LORS DE LA DEMARCHE

#### EN CAS DE DIVORCE OU DE SEPARATION

Présenter la décision de justice (jugement de divorce, de séparation ou ordonnance et éventuelle convention homologuée) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant

#### UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'UN AN AU NOM DU REPRESENTANT LEGAL CHEZ QUI RESIDE L'ENFANT


Facture ou échéancier de fournisseur d'énergie, d'eau, téléphone mobile, fixe, internet, avis d'imposition...

Les factures électroniques éditées depuis Internet sont acceptées

**En cas de résidence alternée** actée par une décision de justice, ou une convention entre les 2 parents (présenter la convention) : justificatif de domicile des deux parents

#### UN JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL ET DE NATIONALITE DE MON ENFANT

**Justificatif différent en fonction de la possession ou non d'un passeport (voir ci-dessous)**

<input type="checkbox"/> MON ENFANT DETIENT UN PASSEPORT		<input type="checkbox"/> MON ENFANT NE DETIENT PAS DE PASSEPORT
<input type="checkbox"/> EN COURS DE VALIDITE	<input type="checkbox"/> PERIME MAIS SECURISE ELECTRONIQUE OU BIOMETRIQUE (PRESENCE DU SYMBOLE SECURISE SUR LA COUVERTURE) 	
	<input type="checkbox"/> DEPUIS MOINS DE 5 ANS	<input type="checkbox"/> DEPUIS PLUS DE 5 ANS
JE FOURNIS		
<input type="checkbox"/> SON PASSEPORT	<input type="checkbox"/> SON PASSEPORT	<input type="checkbox"/> UNE COPIE INTEGRALE DE SON ACTE DE NAISSANCE <u>DELIVREE DEPUIS MOINS DE 3 MOIS</u>
	<input type="checkbox"/> SON PASSEPORT ET <input type="checkbox"/> UNE COPIE INTEGRALE DE SON ACTE DE NAISSANCE <u>DELIVREE DEPUIS MOINS DE 3 MOIS</u> et le cas échéant un justificatif de sa nationalité française (VOIR AU DOS*)	et le cas échéant un justificatif de sa nationalité française (VOIR AU DOS*)

**JE SOUHAITE QUE MON ENFANT PORTE UN NOM D'USAGE (\*\* Voir ci-dessous)**

**\*Le passeport du mineur est périmé depuis plus de 5 ans (ou de 2 ans si non sécurisé) ou le mineur ne détient pas de passeport : je présente une copie intégrale de son acte de naissance et le cas échéant un justificatif de sa nationalité**

**COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE (ou un extrait avec filiation) délivrée depuis moins de trois mois.**

**Le mineur est né en France :**

J'en fais la demande auprès de la mairie de son lieu de naissance, par courrier en précisant sa filiation ou sur internet : <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

**Le mineur est né à l'étranger :**

J'en fais la demande auprès du Service Central de l'état civil de Nantes, par courrier ou sur Internet : <http://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali>

**JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE**

***Le mineur est né en France et au moins un de ses parents est né en France :***

La copie intégrale de son acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de sa nationalité française.

***Il est fait mention en marge de son acte de naissance de sa nationalité française :***

La copie intégrale de son acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de sa nationalité française.

***Son acte de naissance a été délivré par le Service Central d'Etat civil de Nantes :***

La copie intégrale de son acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de sa nationalité française.

***Sa nationalité française ne ressort pas de son acte de naissance, je fournis selon sa situation, l'un des documents suivants :***

- la déclaration d'acquisition de nationalité française établie à son nom, dûment enregistrée

- l'ampliation du décret de sa naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française

- un certificat de nationalité française quelle que soit sa date de délivrance

***Je ne peux présenter aucun des documents mentionnés ci-dessus :***

Je m'adresse au Tribunal d'Instance pour obtenir un Certificat de Nationalité Française

**\*\* JE SOUHAITE QUE MON ENFANT PORTE UN NOM D'USAGE :**

**Je fournis :**

une copie intégrale (ou un extrait avec filiation) de l'acte de naissance de mon enfant

l'autorisation, établie sur papier libre, de l'autre parent (non présent lors de la démarche) pour l'indication d'un nom d'usage sur le passeport de mon enfant

la copie de la pièce d'identité du parent non présent lors de la démarche